

HABITANTS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Vous souhaitez souscrire un **abonnement 65 ans et plus**, le reconduire ou simplement renouveler votre profil ?

Suivez les différentes étapes du formulaire, ou connectez-vous sur **transpole.fr**.

1 MES COORDONNÉES

Merci de remplir en majuscules.

Civilité Madame Monsieur Date de naissance

Nom

Prénom

Numéro de carte Pass Pass

Appartement Etage Entrée Immeuble / Batiment

Résidence

Adresse N° Voie

Code postal Commune

Si vous n'avez pas de carte Pass Pass, collez ici une photo sur toute la surface.

Ne pas agraffer
Ne pas scotcher

Votre photo sera conservée sous forme numérique pendant 3 ans afin de permettre la fabrication d'une nouvelle carte (perte, vol...). Si vous y êtes opposé(e), veuillez cocher la case ci-contre :

Je ne souhaite pas recevoir par courrier d'informations ni de propositions commerciales de la part de Transpole.

Email @

J'accepte de recevoir par email des informations et des propositions commerciales de la part de Transpole.

Tél portable (pour le suivi de mon dossier) Tél fixe (pour le suivi de mon dossier)

J'accepte de recevoir des informations et propositions commerciales de la part de Transpole par SMS/MMS

Je ne souhaite pas être contacté(e) par téléphone pour recevoir les informations et propositions commerciales de Transpole.

CONDITIONS ET MODALITÉS
Voir en dernière page

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.

J'ai lu et j'accepte les modalités de traitement des données.

2 CHOIX DE LA FORMULE

JE CHOISIS MA FORMULE



TARIFICATION SOCIALE

Voir page suivante >

Je choisis l'abonnement permanent à 24,70€/mois⁽¹⁾ par prélèvement

J'achèterai des trajets par 10 (11,80€⁽¹⁾) ou des abonnements mensuels à 29€/mois⁽¹⁾ dans les points de vente Transpole

3 MES PIÈCES JUSTIFICATIVES

⁽¹⁾ Tarifs au 1^{er} août 2018

- Ce formulaire dûment complété.
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité recto verso, passeport, copie du livret de famille de la page vous concernant, carte de résident...).
- Une photocopie d'un justificatif de domicile dans la **Métropole Européenne de Lille**. Ce justificatif doit être à votre nom et dater de moins de 3 mois.
- Un RIB et le mandat de prélèvement dûment rempli si vous réglez par prélèvement automatique.

EN +



Si vous n'avez pas de carte Pass Pass personnelle :

- Une photo d'identité récente : format 3,5 cm x 4,1 cm, fond neutre, non utilisée, non scannée.
- 4€ pour les frais d'établissement de la carte (celle-ci est offerte en cas de souscription d'un abonnement annuel ou permanent).

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION SOCIALE
SI VOTRE QUOTIENT FAMILIAL CAF EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 716€
OU SI VOUS PAYEZ MOINS DE 300€ D'IMPÔTS

SÉLECTIONNEZ VOTRE ABONNEMENT ET LE MODE DE PAIEMENT

- ABONNEMENT ANNUEL (12 MOIS)**
 Prélèvement
 Comptant (en 1 fois)
- ABONNEMENT MENSUEL**
 En vente dans l'ensemble des points de vente Transpole

& RETROUVEZ ICI LES TARIFS⁽¹⁾ CORRESPONDANTS AUX TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF

QF3 / De 538€ à 716€	QF2 / De 375€ à 537€	QF1 / Jusqu'à 374€	Non imposable ou payant -300€ d'impôts
12,35 ⁽²⁾ ou 148,20€ en 1 fois	7,50 ⁽²⁾ ou 90€ en 1 fois	3,10 ⁽²⁾ ou 37,20€ en 1 fois	-
14,50 ⁽²⁾	8,80 ⁽²⁾	3,60 ⁽²⁾	7,25 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Tarifs au 1^{er} août 2018

⁽²⁾ Prix par mois

Pour vous abonner, vous devez fournir les pièces justificatives précisées en page 1 et les pièces justificatives mentionnées ci-dessous.

- **Si votre Quotient Familial est inférieur ou égal à 374€ :**
 - Présentez votre attestation de paiement de la CAF (délivrée en vous connectant sur caf.fr) datant de moins de 3 mois faisant apparaître votre Quotient Familial.
- **Si vous n'êtes pas imposable :**
 - Présentez-vous à la Mairie ou au CCAS de votre commune avec votre avis d'imposition 2018 au titre des revenus 2017.
- **Si vous payez moins de 300€ d'impôts :**
 - Votre avis d'imposition 2018 au titre des revenus 2017.
- **Si vous payez plus de 300€ d'impôts et que votre Quotient Familial est inférieur ou égal à 716€ :**
 - Présentez votre attestation de paiement de la CAF (délivrée en vous connectant sur caf.fr) datant de moins de 3 mois faisant apparaître votre quotient familial.
- **Si vous n'êtes pas allocataire CAF :**
 - Téléchargez le formulaire de reconstitution du Quotient Familial CAF sur transpole.fr rubrique « Tarification Sociale », si votre revenu net imposable est inférieur à 17200€* par an.
*seuil défini sur la base d'un foyer de 1 ou 2 personnes sans enfant.

ATTENTION : Si vous bénéficiez déjà de la Tarification Sociale pour vos abonnements mensuels et souhaitez passer à l'abonnement annuel, vous devez à nouveau fournir l'ensemble des justificatifs.

Une fausse déclaration ou falsification de documents de la part de l'utilisateur entraînera une annulation des droits à la tarification sociale pour une durée de 2 ans.

4 COMMENT PAYER MON ABONNEMENT ?

- **Abonnement Annuel** (Quotient Familial CAF inférieur ou égal à 716€)
 - **Par chèque ou prélèvement :** en agence ou par courrier
 - **Par carte bancaire ou en espèces :** en agence
- **Abonnement Permanent**
 - **Uniquement par prélèvement automatique :** en agence ou par courrier

Pour régler par prélèvement, remplissez le mandat SEPA ci-contre et l'encadré ci-dessous :

Coordonnées du payeur :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Signature obligatoire du payeur (si différent de l'abonné) :





Par courrier

Transpole 65 ans et plus - BP 51009
59701 Marcq-en-Barœul cedex



En Agence Transpole

Retrouvez la liste de nos agences
sur transpole.fr



En Mairie ou CCAS

de votre commune si
vous êtes non imposable

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

1 QU'EST-CE-QUE L'ABONNEMENT LONGUE DURÉE 65 ANS ET PLUS ?

C'est un abonnement annuel ou permanent permettant de voyager librement sur les lignes de transport en commun de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

2 QUI PEUT S'ABONNER ?

- Les personnes résidant au sein de la MEL âgées de 65 ans et plus pour l'abonnement permanent.
- Les personnes résidant au sein de la MEL âgées de 65 ans et plus, dont le Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 716€, pour l'abonnement annuel.

3 COMMENT FONCTIONNE L'ABONNEMENT LONGUE DURÉE 65 ANS ET PLUS ?

Il est composé d'une carte Pass Pass personnelle avec photo sur laquelle sera chargé soit :

- L'abonnement permanent 65 ans et plus.
- L'abonnement annuel 65 ans et plus, valable 12 mois.

4 QUAND PEUT-ON S'ABONNER ?

Toute demande d'abonnement devra être expédiée (cachet de la Poste faisant foi) ou effectuée en Agence avant le 15 du mois précédent le 1^{er} mois d'utilisation.

Les abonnements longue durée commencent le premier jour d'un mois.

5 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE PERSONNELLE ?

Envoyez-nous un justificatif de domicile à vos nom, prénom, et nouvelle adresse et le numéro de votre carte Pass Pass personnelle par courrier à **TRANSPOLE 65 ans et plus - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex** ou par e-mail à l'adresse contact@transpole.fr.

6 COMMENT RÉSILIER SON ABONNEMENT ?

- Votre abonnement annuel ne peut être résilié que lorsque vous ne pouvez plus utiliser votre titre et ce pour des motifs spécifiques consultables dans les conditions générales d'utilisation.
- Votre abonnement permanent ne peut être suspendu dans les 12 premiers mois de l'abonnement.
Les demandes doivent être adressées par écrit à Transpole - Service résiliations/suspensions - BP 51009 - 59701 Marcq-en-Barœul Cedex.

7 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE ?

En cas de perte ou de vol de votre carte, veuillez vous présenter en Agence Transpole personnellement, muni d'une pièce d'identité et de **8€**.

8 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE NUMÉRO DE COMPTE OU DE BANQUE ?

Afin de prendre en compte vos nouvelles coordonnées bancaires, nous vous demandons de remplir un nouveau formulaire d'inscription disponible sur internet, par courrier, en Agence Transpole ou en appelant au 03 20 40 40 40 (prix d'un appel local).

Sur ce formulaire, cochez la case « changement de domiciliation bancaire » et envoyez-le, accompagné d'un RIB et du mandat de prélèvement signé, avant le 15 du mois précédant le prélèvement à **TRANSPOLE 65 ans et plus - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex**.

9 EN CAS D'IMPAYÉ :

- En cas d'impayés ou d'interruption des prélèvements mensuels du fait du client, celui-ci s'engage à régler directement au service comptabilité Transpole, le montant du ou des mois dont il est redevable, par carte bancaire ou chèque bancaire, ce montant sera majoré de frais de gestion s'élevant à 8€.
- En cas de litige de paiement, et si le règlement n'est pas effectué dans les 15 jours suivant la relance, Transpole se réserve le droit de bloquer la carte personnelle et d'inscrire le porteur de la carte sur une liste d'opposition.

10 MÉDIATION :

La médiation est un service de recours. Il s'adresse aux clients qui ne sont pas satisfaits de la réponse reçue après une réclamation. Grâce à la médiation, les clients peuvent obtenir un second avis. Indépendant et impartial, le Médiateur Tourisme et Voyage (<http://www.mtv.travel>), est chargé de rapprocher les points de vue. L'avis est cependant consultatif et pourra être refusé par l'une ou l'autre des parties. Le médiateur peut être saisi à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 PARIS CEDEX 17. Le traitement des dossiers est confidentiel et la saisine du médiateur est gratuite.

Les conditions de vente et d'utilisation sont consultables sur transpole.fr et en Agence Transpole.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies par Transpole à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion des relations commerciales ainsi qu'à la gestion des impayés. Ces données sont destinées à Transpole qui est responsable de traitement. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité, disponible sur transpole.fr. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement à des fins commerciales. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par e-mail à dpo@transpole.fr ou par courrier à Transpole - BP 51009 59701 Marcq-en-Barœul cedex.

VERSION "DÉCLARATIVE" DE LA CARTE PERSONNELLE

Pour les clients qui souhaitent une protection supplémentaire concernant leurs données personnelles, il existe une version "déclarative" de la carte personnelle. Elle supprime toutes les données personnelles du système. À noter qu'avec cette version, les services suivants ne sont pas compatibles : les prélèvements bancaires (abonnement permanent ou annuel), les services V'lille, Itineo et le SAV Transpole en cas de perte ou de vol. Les chargements et rechargements sont possibles via tous les points de vente sauf internet. Cette version est disponible uniquement en Agence Transpole.